

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 29/02/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

## **Acquisition d'une emprise foncière constitutive de la rue des Belges**

### **N° DCM\_026\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Politique Foncière  
Service instructeur : Aménagement Urbain  
Rapporteur : Monsieur Claude SCHALLER

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section 16 n° 183 d'une surface de 229 m<sup>2</sup>, constitutive de l'emprise de la rue des Belges, au prix de 114 € le m<sup>2</sup>, soit 26 106 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après avis favorable  
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie  
réunie le 13/02/2024**

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- VU** *le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.*
- VU** *que la parcelle cadastrée section 16 n° 183 est affectée à un usage public.*
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 au chapitre 21 – Immobilisations corporelles, sous l'imputation interne 2112 – 84501 – R0019.
- APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section 16 n° 183 au prix de 26 106 €.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte notarié.

P.J. : 1 plan de situation

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Tania SCHEUER

